

L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 9'510
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 6
Surface: 81'684 mm²

Ce qui (n') a (pas) changé à Genève

Le canton n'a toujours pas réglé certains blocages politiques qui existaient déjà il y a dix ans. Quelques-uns se sont même aggravés.

GRÉGOIRE BARBEY

Dix années se sont écoulées depuis la publication de l'ouvrage *Le malaise genevois* aux Editions Slatkine. Le portrait politique de Genève décrit par le journaliste du *Temps* Stéphane Bussard est-il encore d'actualité? Les problèmes qui existaient en 2005 ont-ils trouvé des réponses en 2015 ou sont-ils encore plus présents que jamais? Les enjeux politiques listés dans l'ouvrage étaient déjà nombreux et la situation était inquiétante il y a dix ans. Un endettement public très élevé, des blocages profonds dans la construction de logements, des débats parlementaires très souvent vains et interminables, l'impossibilité de remettre en question certaines traditions bien ancrées dans l'esprit des Genevois (et surtout de leurs représentants politiques) et une région franco-valdo-genevoise qui se structure à un rythme particulièrement lent, le constat était sévère. Petit tour d'horizon des changements intervenus en une décennie. Sans prétention d'exhaustivité.

L'évolution des rapports de force parlementaires

La première différence (et sans doute l'une des plus importantes sur l'ensemble de la situation politique genevoise) est l'entrée du Mouvement citoyens genevois (MCG) au Grand Conseil. L'ouvrage est paru avant les élections cantonales de l'automne 2005. Le MCG était alors pratiquement inexistant puisqu'il a été créé l'année même de son entrée frac-

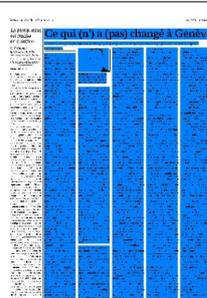
sante au Parlement (le parti obtient 9 élus sur 100 à sa première tentative, il en a aujourd'hui 20 et l'un des siens siège au Conseil d'Etat). C'était difficile de prévoir l'étonnant destin politique d'un mouvement qui pouvait à première vue paraître marginal. L'auteur du *Malaise genevois* percevait pourtant déjà des signaux de blocages parlementaires. L'UDC détenait depuis 2001 dix sièges au Grand Conseil, ce qui a sensiblement modifié les rapports de force. Avec un discours politique très marqué sur l'identité, et bénéficiant du succès de la section nationale de l'UDC, le parti genevois a immédiatement redistribué les cartes au sein du Parlement. Stéphane Bussard relevait également la particularité du Parti socialiste genevois, souvent débordé par son aile gauche (une situation qui n'a guère changé, en témoignent les innombrables réjouissances publiques d'élus socialistes après la victoire de Syriza en Grèce).

Autre point commun avec la situation en 2005: l'extrême gauche est à nouveau représentée au Grand Conseil (avec neuf élus) à partir de 2013. A l'époque, sous l'appellation Alliance de gauche, les partis de la gauche dure possédaient 13 sièges. Les élections cantonales de 2005 ont mis un terme à cette présence parlementaire. L'alliance de circonstance ayant volé en éclats, les partis n'ont pas réussi à obtenir individuellement le seuil de voix nécessaire pour obtenir des sièges au Parlement. Ils échoueront à nouveau en 2009



ROGER GOLAY. Ancien membre du parti Vigilance. Aujourd'hui président du Mouvement citoyen genevois. Symbole d'un ras-le-bol.

pour les mêmes raisons. Si Stéphane Bussard notait qu'en 2005, l'UDC était déjà sur la voie de la normalisation, ce n'est toujours pas le cas du MCG. Avec un discours tranché et guerrier sur la question des frontaliers, le parti populaire ne cesse de multiplier les coups d'éclat. On se rappelle à cet égard le triste épisode où la police a dû intervenir pour sortir le président d'honneur du mouvement en automne dernier. Ou plus récemment sa non élection à la vice-présidence du Parlement et sa décision de faire front commun avec la gauche pour se venger du Parti libéral-radical (qui n'avait d'ailleurs pas encore fusionné en 2005). Les rapports de force ont sensiblement évolué depuis dix ans. Alors que l'émergence du parti Vigilance dans les années 1960-1980 avait radicalisé les fronts politiques, celui-ci n'avait jamais obtenu la capacité d'arbitrer les débats parlementaires (même après avoir obtenu 19 élus en 1985). Il finit par disparaître à cause de problèmes financiers et de luttes intestines. Un certain nombre de membres fon-



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 9'510
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 6
Surface: 81'684 mm²

dateurs du MCG provient d'ailleurs de l'époque Vigilance. L'actuel président du mouvement, Roger Golay, avait rejoint les rangs de l'ancien parti populaire. La situation est donc sensiblement différente sur le front parlementaire: le MCG, fort de vingt sièges et d'un conseiller d'Etat, est devenu l'arbitre quasi-incontesté des débats. Ce rôle est en partie lié à une responsabilité partagée des partis traditionnels, qui n'ont jamais su trouver un terrain d'entente pour marginaliser durablement le MCG. Pire, depuis 2005, le parti des Verts s'est radicalisé à gauche, notamment sur les questions de mobilité, et fait souvent bloc avec le Parti socialiste. En ce qui concerne le bon déroulement des débats politiques, le constat est clair et sans appel: la situation s'est sensiblement dégradée depuis 2005.

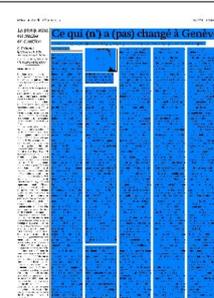
Une impossibilité de réformer en profondeur les institutions

Le malaise genevois a été écrit quelques années avant la création de la Constituante qui a réalisé la nouvelle Constitution acceptée en 2012 et entrée en vigueur depuis lors. En 2005, le principe d'une révision constitutionnelle globale était plein de promesses. Les institutions genevoises paraissaient alors à bout de souffle. Une absence de volonté réformatrice pesait sur le fonctionnement institutionnel de la République et canton de Genève. Quelques changements sont intervenus entre temps (indépendamment de la nouvelle Constitution). La création de la Cour des comptes (indépendante du pouvoir politique) a permis de mettre le doigt sur certains nombres de dysfonctionnements importants au sein même des services de l'Etat. Cet

organe d'audit a été la réponse aux nombreux scandales qui ont défrayé la chronique à la fin des années 1990 et au début de la décennie 2000 (et notamment la gestion catastrophique de l'Office des poursuites et des faillites qui avait coûté sa réélection en 2001 au conseiller d'Etat radical Gérard Ramseyer). Toutefois, la Cour des comptes a aussi connu son lot de déboires. On se rappelle notamment de l'in vraisemblable épisode du seau d'eau que l'un des magistrats de l'organe avait lancé à la tête d'un collègue. L'affaire avait nécessité la perquisition des locaux par le procureur général. Tout un symbole. Plus récemment, la publication d'un rapport sur la taxe au sac (que Genève n'applique pas contrairement à la quasi-totalité des autres cantons) a suscité de l'émotion au sein du Parlement et des édiles politiques. Quelle est cette institution judiciaire qui exige du Conseil d'Etat qu'il se justifie sur la non application d'une législation fédérale? Plusieurs élus ont crié à la violation de la séparation des pouvoirs. La nouvelle Constitution cantonale n'a pas non plus réformé l'institution parlementaire. Stéphane Bussard relevait l'in vraisemblable profusion des commissions au sein du Grand Conseil. Au nombre de 26 lors de la législature 2001-2005, on en compte 23 pour la période 2013-2018. Une particularité genevoise, puisque la moyenne des commissions parlementaires en Suisse se situe plutôt autour de 7. Parmi les petites originalités genevoises, on notera l'existence d'une Commission des droits de l'Homme. La classe politique genevoise a toujours été convaincue de l'important destin international du canton de Genève. Ce n'est d'ailleurs

pas par hasard si les députés ont jugé nécessaire de créer une commission chargée des affaires communales, régionales... et internationales! L'auteur du *Malaise genevois* relevait aussi que la multiplication des commissions parlementaires avait une raison d'être moins avouable: cela génère du travail parlementaire et donc des jetons de présence dont une partie est reversée aux partis politiques. Un financement indirect dont la classe politique semble se satisfaire. On relèvera d'ailleurs que le Bureau du Grand Conseil (les députés ne sont pas compétents en la matière) a décidé d'augmenter de 25% le montant des indemnités parlementaires. Cette hausse concerne la part individuelle non reversée aux partis. Les partis sont par ailleurs financés à hauteur de 100.000 francs par an par groupe parlementaire plus 7000 francs par député depuis 2011. Cet état de fait n'a pas fait l'objet de critiques récentes. Une manière de procéder qui participe à la décredibilisation des institutions. Le manque de lisibilité des décisions politiques n'est sans doute pas étranger à la popularité du discours du MCG qui dénonce un peu facilement le copinage sans pour autant s'en prémunir lui-même.

Au fond, la nouvelle Constitution n'a pas résolu les questions essentielles qui se posent depuis des décennies à Genève. Notamment l'enchevêtrement des compétences entre la Ville et le canton. Ou encore la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Certes, la réforme de ces compétences doit être achevée d'ici 2018. Mais le Conseil d'Etat a décidé que cette nouvelle redistribution des tâches serait «à coût



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 9'510
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 6
Surface: 81'684 mm²

neutre». On peine encore à imaginer le résultat d'un projet qui promet déjà un statu quo financier. Reste qu'il est encore trop tôt pour préjuger de l'échec ou de la réussite de cette réforme tant attendue.

Blocages alarmants dans la construction de logements

Parmi les problèmes qui ont empiré depuis 2005, il y a la question des logements. Le canton de Genève continue d'être économiquement et socialement attractif mais peine toujours plus à mener à bien des projets d'envergure en matière de construction de logements. Des grands projets d'aménagement peinent à démarrer (par exemple Praille-Acacias-Vernets) et le nombre de logements construits par année est très inférieur au minimum nécessaire pour absorber l'attractivité du canton. Le taux de vacance demeure également à un niveau très faible (en-dessous de 0,5%) alors qu'il devrait être situé autour de 2% pour que le marché immobilier genevois soit sain. Une grande partie des blocages provient de la guerre des tranchées entre deux fronts, comme le relevait déjà Stéphane Bussard il y a dix ans: d'un côté, l'Association des locataires (Asloca), satellisée par la gauche, et de l'autre la Chambre genevoise immobilière (CGI), évidemment proche de la droite. Aucun consensus ne semble possible en la matière. La fameuse «Loi Longchamp», du nom du président du Conseil d'Etat, en est sans doute la meilleure illustration. Ayant pour objectif de mettre un terme définitif à la spéculation immobilière dans les zones de développement, le ministre libéral-radical avait concocté une loi qui a été largement retoquée par... son propre

parti au Parlement. A tel point que le Tribunal fédéral a récemment jugé illégales certaines dispositions prévues dans la nouvelle législation. De l'autre côté, la gauche et l'Asloca ont lancé une initiative (qui a abouti) qui reprend telle quelle la première version de la Loi Longchamp. Les Genevois se prononceront prochainement sur la question.

Des finances en souffrance et une région bloquée

Le niveau très élevé de la dette publique (plus de 13 milliards de francs) se situe à peu près au même stade qu'il y a dix ans (l'endettement s'était réduit entre temps). Hormis qu'à l'époque, le budget du canton était plus proche des 6,5 milliards de francs. Contre environ 7,8 milliards aujourd'hui. L'auteur du *Malaise genevois* pointait déjà du doigt des problèmes idéologiques. D'un côté, une gauche socialiste conservatrice qui refuse catégoriquement toute remise en question du statut des fonctionnaires, et de l'autre une droite dont la seule vision stratégique financière est de couper linéairement dans les budgets. La situation n'a guère changé. Elle se rapproche gentiment d'un véritable clash social. Les syndicats de la fonction publique sont sur les dents et sont prêts à combattre toute forme d'économie sur le dos du personnel. La gauche semble incapable de remettre en cause son dogme d'un service public pléthorique pour des prestations efficaces. Stéphane Bussard relevait déjà il y a dix ans que le nombre de fonctionnaires, proportionnellement à la population, est cinq fois supérieur à Genève qu'à Berne. Là où la fracture sociale semble prendre

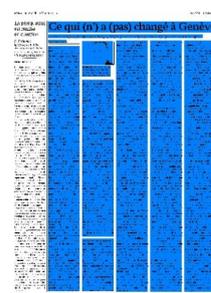
de l'ampleur depuis 2005, c'est sur le nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôts. Ils sont maintenant près de 40% à être totalement exemptés d'impôts (hormis la taxe annuelle de séjour de 25 francs). Ils n'étaient que 23% en 2005. Et pourtant, cette proportion inquiétait déjà l'auteur du *Malaise genevois*. Une telle proportion de contribuables ne payant pas d'impôts est en effet inquiétante. Même si l'on n'a pas l'impression que cela émeuve réellement la classe politique qui semble finalement s'en accommoder. Stéphane Bussard mettait également le doigt sur un problème qui n'a pas non plus été résolu depuis dix ans: la réévaluation des prestations et subventions de l'Etat. Le projet Ge-pilote qui devait apporter une véritable réflexion sur le périmètre de l'Etat n'a jamais été entièrement mis en œuvre. Et si aujourd'hui la nouvelle Constitution cantonale prévoit que le Conseil d'Etat réévalue ponctuellement ses prestations et subventions, l'article y relatif doit encore faire l'objet d'un débat parlementaire pour que naisse une loi d'application. Ce qui ne semble pas être à l'ordre du jour. Les partis craignent sans doute quelques surprises en la matière.

Comble du malaise palpable à Genève: la région franco-valdo-genevoise peine à prendre forme sur le plan institutionnel et plus encore au sein des mentalités. Le refus des parking-relais en zone frontalière l'an dernier en vote populaire a fini d'achever les velléités du Grand Genève de certains élus. Le sujet semble avoir tout simplement disparu du radar politique. Quand bien même une grande partie des partis favorables au développement des relations régionales fondent de grands es-

Date: 10.02.2015

L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 9'510
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 6
Surface: 81'684 mm²

poirs sur la réalisation du RER Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) qui devrait être terminé en 2017. Avec un MCG au meilleur de sa forme, il faudra beaucoup de courage à la classe politique pour aborder le sujet et défendre un véritable développement transversal au sein des différents partenaires de la région franco-valdo-genevoise. C'est pourtant nécessaire pour donner à Genève un nouveau souffle économique.